

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet 2024, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 03 juillet 2024

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Absents ayant donné pouvoir : 3

Votants : 13

Présents :

SABATIER Gilles

SERVAYRE Hélène

COMPTOUR David

CHABRIER Audrey

DUJARDIN François

DESICY Évelyne

RONDEL Christelle

BEAUVERT Pierre

ESBELIN Nicole

SOURDILLE Pierre

Absents excusés :

Maria DE SOUSA ANTUNES : procuration Hélène SERVAYRE

Bernard EMIREN procuration Nicole ESBELIN

Christophe MARTEL : procuration Audrey CHABRIER

Manon CHABOT

Alexandre LEFEVRE

Secrétaire de séance : Christelle Rondel

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du 04 Juin 2024 :

Vote - Pour : 13

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération complémentaire concernant une action en justice

Ordre du jour :

1. Convention Territoire d'Énergie Vandalisme Rue du Moulin des Prés
2. Convention Territoire d'Énergie Travaux Traversante
3. Questions diverses

1) – Convention Territoire d'Énergie 1

Lors du conseil Municipal du 04 octobre 2023, avait été soumis au vote la signature d'une convention avec Territoire d'Énergie concernant la réfection de l'Éclairage public à la suite du vandalisme perpétré dans le quartier de Chavroche.

Or, nous recevons le 28 juin 2024 un nouveau dossier concernant cette même affaire dont le montant prévu est augmenté de 600€.

Une explication, pour le moins ambiguë nous a été donnée.

Retour sur les différents vandalismes subis :

Dans un premier temps : Rue Moulin des Prés et Rue de Mons puis Rue de la Source (en 2022) et enfin Allée du Pré des Granges - ZA de Chavroche.

Rue de la Source une convention a été signée le 14/12/2022 pour un montant de **4 150€** à la charge de la commune.

Le 12/10/2023 une seconde convention est signée, suite au vandalisme mentionnée « **rue de Chaveroche** » pour un montant de **2 050€** à la charge de la Commune

Le 26 juin 2024, nous recevons une troisième convention concernant la réfection du réseau d'éclairage public suite à vandalisme ; celle-ci est accompagnée du plan des ouvrages à réparer pour un montant de **2 650€**. Les plans nous indiquent alors, rue du Pré des Granges.

Ne comprenant pas l'augmentation de 600€ Madame Servayre s'est adressée au nouveau responsable de notre secteur qui lui a indiqué que la convention signée en octobre est un complément de celle de la rue de la Source. Ce complément est rattaché à la source (même numéro de dossier) mais concerne la Rue du Moulin des Prés et la rue de Mons qui n'avaient fait l'objet d'aucune convention !

En conséquence, la convention soumise au vote du Conseil concerne bien la réfection de l'éclairage public rue du Moulin des Prés situé - ZA de Chavroche - (à savoir que la partie située dans la Zone artisanale est prise en compte par API (compétence des zones artisanales). A noter que les travaux ont été réalisés.

Dans cette affaire, l'attitude de TE63 manque de sérieux en termes d'organisation car, pourquoi ne pas avoir nommé la convention dite « complémentaire » en donnant les noms des rues touchées par le premier vandalisme (rue du Moulin des Prés et Rue de MONS).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention relative aux travaux de réfection de l'EP suite au vandalisme Rue du Pré des Granges

Vote - Pour : 13 (paiement inscrit au budget 2025 car pas prévu initialement).

2) – Convention Territoire d'Énergie 2 :

Dans le cadre des travaux de la traversante, la commune a été alertée par TE63 que le chiffrage des travaux à réaliser dans le cadre de l'enfouissement des réseaux n'a pas été fait. Nous avons reçu la convention à signer. Le montant des travaux s'élève à 23000€ HT, la participation de la commune s'élève à 11 501,20€.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Vote – Pour 13 (paiement prévu au budget 2025 car pas prévu initialement).

Madame Nicole Esbelin souligne qu'il serait important de faire remonter cette situation au Département car il est anormal de ne pas avoir anticipé ! Un courrier sera effectué par Monsieur le Maire auprès du Département.

3) – Délibération complémentaire :

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à intenter, contre un administré ayant tenu des propos diffamatoires à l'encontre des élus et de la collectivité

- d'une part une action en justice

- d'autre part, une action au Tribunal Civil pour la divulgation d'informations confidentielles dans le cadre d'une convention bipartite.

Vote : Pour : 13 Contre Abstention

4) – Questions diverses

Le Maire remercie les personnes qui ont tenu les bureaux de vote pour les élections Européennes et législatives.

Le Maire a sollicité l'entreprise de BTP Cymaro afin d'embaucher un ancien employé de voirie de la commune. Celle-ci a accepté et l'intéressé est embauché pendant la durée des travaux de la traversante.

- Projet Auvergne Habitat : Le Maire souligne que ce projet était prévu lors du précédent mandat et qu'à la suite de la COVID, il était à l'arrêt. C'est donc à la fin de cette pandémie que le projet a pu voir le jour et qu'il est en cours. Les travaux devraient commencer au mois d'octobre 2024.

Monsieur Pierre Sourdille demande comment vont s'organiser les travaux entre Auvergne Habitat et les travaux de la traversante ?

Le Maire répond : ils ont participé à la première réunion d'organisation du chantier et restent en relation. Ils seront invités aux réunions de chantier qui ont lieu tous les mercredi matin lorsqu'ils seront prêts.

David Comptour présente un point sur les travaux qu'il reste à effectuer au niveau du Pumptrack. L'entreprise Chevalier avait sous-traité l'engazonnement. Le travail n'était pas satisfaisant, aussi, David Comptour a demandé à l'entreprise Chevalier de terminer correctement le travail. Les travaux devraient être terminés le 11/07. Il évoque que le gazon sera semé fin septembre, début octobre par l'entreprise Servanet.

Madame Nicole Esbelin fait remarquer que certains habitants ont reçu un courrier et d'autres non. En réponse, certains habitants ont signalé qu'ils souhaitaient recevoir des communications papier n'ayant pas internet tandis que d'autres préfèrent le site internet.

Pour éviter toute polémique, pour les prochaines fois, il sera mentionné que ce courrier est distribué aux personnes ne disposant pas d'internet.

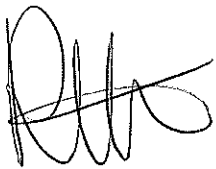
Cimetière : le plan complet sera effectué par l'intermédiaire d'un drone qui permettra d'avoir une vision complète de celui-ci. Cette opération aura lieu le 11/07.

Audrey CHABRIER informe le conseil municipal que les lits pour les petites sections de maternelle sont livrés et montés.

Elle tient aussi à remercier, l'ASCEB et les institutrices, avec une mention spéciale à Hélène Gazagnaire intervenante sportive, pour le spectacle sur le thème des Jeux Olympiques exécuté au parc des sports et de loisirs Alain Lubienicki, par tous les enfants scolarisés au Breuil. Monsieur le Maire et les conseillers qui ont assisté à cette magnifique prestation la rejoignent dans ses remerciements.

Le Maire clôture la séance à 19h20

La Secrétaire



Le Maire

